

80 - Animations commerciales - Subventions aux associations

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

I - Animation organisée par Bienvenue à Saint-Claude

L'association «Bienvenue à Saint-Claude» souhaite organiser une journée d'animation commerciale le samedi 10 septembre 2016, place des Justices, de 9 h à 18 h.

Ce projet a pour objectif de montrer le dynamisme et d'afficher la diversité des commerces et de promouvoir le quartier de Saint-Claude.

Des animations portées par des artisans et des commerçants seront offertes sur une trentaine de stands et valoriseront les savoir-faire des professionnels. Des animations en direction des enfants, concours de dessins, ateliers maquillage, mais également défilé de mode, simulateur de conduite, démonstration de vélos électriques avec la présence des handballeurs de Besançon seront également proposées. Des vitabris et chalets seront mis à disposition par la Ville.

Un arrêté d'occupation du domaine public sera pris et une redevance d'occupation du domaine public sera perçue à ce titre. Pour l'association le budget de cette journée s'élève à 8 170 €. Il est proposé de subventionner cette opération à hauteur de 2 500 €.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

II - Animation organisée par Zone Art

Une forte dynamique s'est mise en place depuis 2012, dans le quartier de Battant, sous l'impulsion du collectif Zone Art.

Cette année, en juin, le collectif souhaite organiser deux événements de printemps : rue Battant jusqu'au square Bouchot, la rue des savoir - en accompagnement du samedi piéton le 18 juin et du 17 au 19 juin, Zone Art plage dans la cour du Champagny.

Le 18 juin, de nombreuses animations auront lieu tout au long de la journée, qui mettront en valeur les artisans et commerçants de la rue, lesquels sortiront de leurs échoppes, accompagnés d'artistes de rue avec pour thème les années 70-80.

Les journées des 17, 18, 19 juin proposeront la reconduction de l'opération engagée l'année dernière «Zone Art Plage» dans la cour du Champagny.

Cette cour accueillera un concert animé par un groupe en lien avec la thématique des années 70-80, un marché de créateurs le samedi, qui se terminera par une soirée animée par plusieurs groupes de danse.

Un arrêté de voirie, réglementant le stationnement et la circulation, sera pris. Un arrêté d'occupation du domaine public sera pris et une redevance d'occupation du domaine public sera perçue à ce titre.

Le budget de l'association pour ces journées s'élève à 6 000 €. Il est proposé de subventionner cette opération à hauteur de 2 500 €.

III - Animation organisée par Commerce et Artisanat aux Chaprais

Chaque année l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais» organise la 14^{ème} édition du critérium cycliste des Chaprais en collaboration avec le BRC cycliste et l'ASEB, la «déferlante roller».

Cette animation sportive a pour vocation de drainer un public autre que celui habituel, avec pour corollaire la promotion des activités commerciales et artisanales du quartier des Chaprais et la découverte des spécificités du quartier.

Un arrêté de voirie sera pris afin de réglementer le circuit : Rue de Belfort (niveau BPF) / Rue des Chaprais / Rue de la Cassotte / Rue de la Liberté / Rue des Deux Princesses / Rue Alexis Chopard / Rue de l'Eglise / Rue du Pater / Rue de Belfort.

Le budget de cette opération promotionnelle s'élève à 5 000 € qu'il est proposé d'abonder à hauteur de 1 500 €.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement des subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association «Bienvenue à Saint-Claude»
- 2 500 € à l'association «Zone Art»
- 1 500 € à l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais».

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.